

Maurice VINCENT

Maire de Saint-Etienne
Président de Saint-Etienne Métropole

Monsieur FAVERJON

Maire d'Unieux
Place Charles Crouzet
42240 UNIEUX

Nos réf : MVT/PPQ/520 01100263
Cabinet du Maire

Saint-Etienne, le 24 août 2011

Monsieur le Maire,

Vous m'avez interrogé sur la convention qui lie la ville de Saint-Etienne au Syndicat des Barrages pour la fourniture d'eau brute.

A l'instar de ce que nous pratiquons avec d'autres collectivités, je vous confirme que je ne vois aucun obstacle à ce que cette convention puisse être renouvelée pour une durée longue (20 ans) permettant de conforter le secours en eau que peut apporter la ville de Saint-Etienne au Syndicat des Barrages avec des conditions financières similaires à celles pratiquées aujourd'hui.

Concernant la clause des 90 jours, vous me demandez si elle pourrait être appréciée sur plusieurs exercices, permettant de lisser ainsi d'éventuels besoins importants liés à des conditions climatiques exceptionnelles ou à des problèmes techniques complexes. Sur le principe, je ne suis pas défavorable à cette demande qui devra être étudiée avec le service concerné à la ville.

Souhaitant que la présente réponde à vos questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Maurice VINCENT